

# Institutions et gestion durable : inventaire et évaluation

Animatrice : Marie-Thérèse ARNAUD \*  
Co-animateuse : Cécile CHAPON \*\*

*L'impératif de la gestion durable  
a conduit à une nouvelle  
approche des outils  
institutionnels.  
Quels sont-ils ?  
Sont-ils adaptés et suffisants  
pour pouvoir appliquer  
les objectifs ?  
La gestion durable  
est-elle un atout  
pour la forêt méditerranéenne ?*

## Problématique

La gestion durable suppose la prise en compte du long terme et de la qualité. Elle doit permettre une dynamique de gestion des ressources économiques, naturelles, culturelles et humaines qui associe deux échelles de réflexion : le besoin à court terme et le souci de maintien des ressources pour les besoins futurs auxquels la gestion devra progressivement s'adapter.

Qu'en est-il au niveau des espaces naturels méditerranéens ? La gestion durable est-elle un atout pour la forêt méditerranéenne ? Les outils institutionnels existants sont-ils adaptés et suffisants ?

Ce groupe de travail a essayé de faire le point sur la prise en compte de la durabilité dans la gestion forestière méditerranéenne par les différents outils existants et les problèmes concrets liés à leur utilisation.

\* Chambre régionale d'agriculture  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

\*\* Forêt Méditerranéenne

### La gestion durable de la forêt méditerranéenne : une nécessité prioritaire pour quels objectifs ?

La spécificité de la forêt méditerranéenne vivant dans des conditions pédo-climatiques particulières et extrêmement diversifiées nous amène à formuler plusieurs questions. La définition des critères de gestion durable est-elle adaptée ? Les outils institutionnels en place permettent-ils d'atteindre les objectifs d'équilibre entre demande socio-économique et renouvellement naturel de la forêt méditerranéenne ? Cette dernière, doit, en effet, être prise en compte dans sa dimension globale, c'est-à-dire comme un espace multi-fonctionnel devant pouvoir évoluer en fonction des enjeux environnementaux et des besoins des générations futures.

Quels sont ces enjeux aujourd'hui compte tenu de la demande d'espaces verts dans nos régions urbanisées ? Les espaces forestiers pourraient représenter une réserve foncière intéressante. Comment est perçue la demande du public ou du client et enfin sur quels objets de production de la forêt méditerranéenne veut-on agir ?

**Photo 1 :**  
Le groupe de travail  
"Institutions" en réunion  
*Photo D.A.*



L'autre question qui se pose est le niveau d'urgence de ce souci de gestion durable pour la forêt méditerranéenne qui n'a fait que progresser. Toutefois la compétitivité économique doit en tenir compte, et l'on peut supposer que cette contrainte supplémentaire à la gestion va apporter « un plus » à la gestion actuelle qui a déjà su s'adapter aux contraintes naturelles et aux besoins.

Dans un premier temps, Nicole JENSEN (Parc national de Port-Cros) a introduit la séance en proposant des pistes de réflexion sur ce que pourrait être la traduction du concept de gestion durable en forêt méditerranéenne compte tenu de ses particularités. En effet, la production ligneuse est moins rentable que dans le reste de la France, les espaces présentent des enjeux particuliers et des contraintes spécifiques (entre autres des problèmes fonciers) impliquant d'une part, la nécessité d'une gestion globale de l'espace forestier, et, d'autre part, des difficultés certaines pour structurer des actions territoriales. Comment profiter de l'opportunité du concept de développement durable pour valoriser la forêt méditerranéenne et en améliorer les qualités d'exploitation ?

### Les outils relatifs à la politique forestière : leurs objectifs se réfèrent-ils aux enjeux de la forêt méditerranéenne ?

Les outils réglementaires et financiers vont fortement conditionner l'évolution de la forêt méditerranéenne par la mise ou la non mise en œuvre de la gestion durable.

Actuellement « le millefeuille d'outils » plus ou moins en cours d'évolution, et relatif à différents niveaux d'échelles spatiales, peut parfois, constituer une premier obstacle. Les cahiers des charges peuvent se superposer et les conditions d'octroi des aides ne sont pas toujours cohérentes.

Par ailleurs, dans ce bataillon de mesures à géométrie spatiale et temporelle variable, certaines ne sont pas spécifiques à la forêt et ne répondent pas forcément aux attentes qu'elles portent. C'est le cas, en particulier, de toutes les mesures relatives à

l'aménagement et à la gestion de l'espace où l'on constate que la forêt n'est pas prise en compte. Pourquoi ?

Dans cette partie nous avons fait le point sur les outils existants.

Les politiques nationales :

Jean-Claude BOYRIE (Service régional de la forêt et du bois du Languedoc-Roussillon) a exposé la politique du Ministère de l'Agriculture et ses déclinaisons régionales.

Roger BALLEYDIER (Forêt méditerranéenne) a complété cette séquence par la présentation d'une étude comparative des Orientations Régionales Forestières en Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes et en Corse.

Ces exposés nous ont amené à ouvrir le débat sur les questions suivantes : où trouver les crédits manquants et comment compléter les critères proposés pour prendre en compte les spécificités méditerranéennes ?

Ces données ont ensuite été suivies par une description rapide des autres politiques territoriales : on a tenté de montrer comment les outils réglementaires peuvent être déclinées au niveau des institutions régionales : quelle latitude de mise en œuvre, et complétées par les collectivités locales :

- l'exemple du Parc national des Cévennes pour la gestion de son patrimoine forestier avec l'Office national des forêts (O.N.F.) a été présenté par Gérard MOULINAS (Parc national des Cévennes), Georges de MAUPEOU (O.N.F.) et Patrick AUMASSON (actuellement à la D.D.A.F., chargé de la mise en œuvre du projet à l'O.N.F. Lozère).

- puis nous nous sommes appuyés sur des exemples de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et de la Région Languedoc-Roussillon (Claudine VIGNERON) qui ont été complétés par des exemples du Conseil Général des Bouches-du-Rhône (Jacky GÉRARD), et de celui de l'Hérault (Christophe FOURNIER).

Le débat a porté sur ces dispositions. Sont-elles suffisantes ? Quelles propositions pourrait-on faire pour qu'elles soient mieux soutenues au niveau national, dans la mesure où la forêt méditerranéenne est un espace d'intérêt national, tant sur le plan de la biodiversité que sur le plan de la consommation d'espace : loisirs, paysage.

## Qu'est-ce qui oriente et encourage la gestion durable ?

Nous constatons que de plus en plus d'acteurs interviennent, dans la mise en œuvre et l'application de mesures liées à la forêt, et cela à différents niveaux. Il semblerait, qu'il n'y ait pas de véritable "lieu" ou "institution" capable de centraliser l'ensemble de ces intervenants. Où se niche alors réellement la politique forestière et que faut-il faire pour qu'elle soit mise en œuvre?

Dans cette partie nous avons abordé les aspects opérationnels à travers deux exemples d'application par des structures intercommunales : le Réseau d'économie alternative et solidaire de la Lozère par Sabrina BAUDOIN et l'Agence publique du massif des Alpilles présenté lors de la sortie du 31 mai sur le terrain. Ces exemples développent la démarche mise en œuvre : les attentes locales, la gestion des conflits, l'utilisation des outils disponibles, c'est-à-dire comment s'est construit et mis en œuvre le projet ?

S'il apparaît que ces politiques ne s'harmonisent pas très bien et ne sont pas toujours appropriées localement, c'est d'une part parce que les objectifs et les modalités d'élaboration sont différentes, et d'autre part, parce que les philosophies qui les sous-tendent ne sont pas homogènes.

Bernard GUAY (Centre régional de la propriété forestière P.A.C.A.) a fait une inter-

### Photo 2 :

Les travaux du groupe "Institutions", debout : Jean-Claude Boyrie lors de son intervention, assis : Roger Balleydier et Marie-Thérèse Arnaud, animatrice du groupe  
Photo D.A.



vention en abordant les politiques réglementaires et budgétaires, les politiques centralisatrices (loi forestière) et de déconcentration (chartes de territoire, chartes de pays), et aussi les principes de contractualisation et d'assistance.

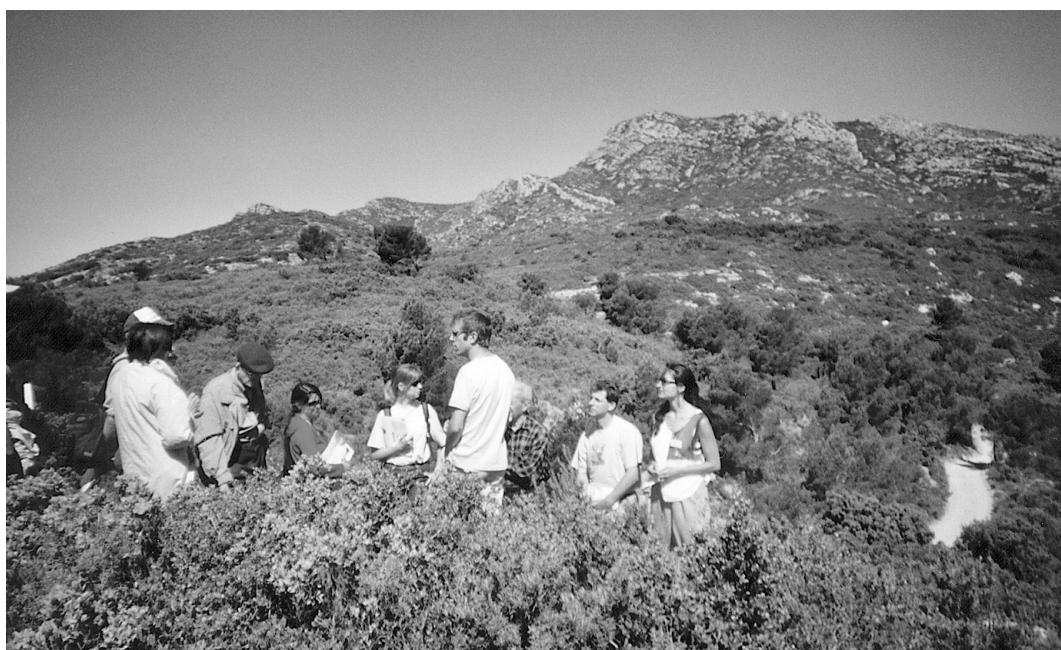
Il a exposé la stratégie du C.R.P.F. P.A.C.A. en réponse à la politique philosophique et financière de gestion durable et prenant en compte des aspects thématiques et territoriaux, les conséquences sur la gestion administrative.

### La tournée

Lors de la visite sur le terrain, nous avons proposé de comprendre comment se sont déroulés deux montages institutionnels. Nous nous sommes rendus :

- le matin dans le massif des Alpilles, où l'Agence publique a présenté, la mise en œuvre d'actions novatrices en articulation avec les politiques institutionnelles (Natura 2000, paysages, projet de Parc naturel régional, réhabilitation des espaces incendiés)

- l'après-midi sur le Massif de l'Etoile, où le C.R.P.F. P.A.C.A. a également présenté la mise en place d'une action innovante en forêt méditerranéenne : la réalisation d'un dépresseur et d'un débroussaillage collectif grâce à une prise en charge des coûts par la vente des produits.



**Photo 2 :**

Le groupe de travail  
lors de la visite  
du Massif des Alpilles  
*Photo C.C.*